

sorte que les agriculteurs continueront d'être, en fait, exonérés sur les carburants à usage agricole.

[Français]

Je fixe aussi à un niveau égal la taxe fédérale de vente et d'accise sur l'essence avec plomb et sans plomb. Cette mesure soutiendra les efforts de mon collègue, le ministre de l'Environnement (M. McMillan), qui a annoncé un programme, en coopération avec les industries pétrolière et automobile, pour éliminer les émissions de plomb causées par l'essence d'ici la fin de 1992.

[Traduction]

À compter de ce soir, j'augmente de 4 p. 100 la taxe d'accise sur les cigarettes et autres produits du tabac.

J'étends également la taxe fédérale de vente, à partir du 1^{er} juillet 1987, à une gamme limitée de friandises et grignotines qui concurrencent des produits similaires déjà taxés.

Les règles instituées en 1982 pour l'imposition des revenus courus sur les placements sont très complexes. Je continue d'étudier les façons de les simplifier. Je propose à titre provisoire d'étendre l'admissibilité aux rentes prescrites aux personnes de tous âges. Je propose aussi, pour l'année d'imposition 1987, un allègement en faveur des détenteurs d'obligations à intérêt composé antérieures à 1982, ce qui bénéficiera à plus d'un million de détenteurs d'Obligations d'épargne du Canada.

Pour compléter les importantes réformes qu'a annoncées mon collègue, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin), je voudrais proposer des modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu qui permettront aux courtiers en valeurs mobilières d'offrir des REER autogérés directement à leurs clients. Je consulterai l'industrie des valeurs mobilières avant de proposer ces modifications.

J'annonce également que le décret de remise pour les Indiens sera prolongé en 1987. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et moi-même, élaborerons des propositions en vue de rationaliser le traitement du revenu salarial des Indiens dans les réserves, afin d'éliminer la nécessité du décret de remise. Nous tiendrons d'autres consultations avec les représentants des Indiens et les autres parties intéressées quand les propositions seront rendues publiques.

LE COMMERCE ET LE TARIF DOUANIER

Le gouvernement a entrepris de faire du Canada un pays plus efficace dans le commerce international. Dans le monde très concurrentiel d'aujourd'hui, nous ne nous accorderons pas toujours avec nos partenaires commerciaux. Nous devons régler nos différends d'une manière qui soit équitable, sans pour autant compromettre les intérêts du Canada.

Le gouvernement a réagi, en juin dernier, quand les États-Unis ont imposé des droits de 35 p. 100 sur les exportations canadiennes de bardeaux de cèdre. Nous devons faire comprendre avec force nos préoccupations aux États-Unis au sujet de cette mesure protectionniste. Nous devons éviter la perte d'emplois au Canada.

Notre réaction a été double: nous avons relevé les droits de douane sur un certain nombre de produits importés principalement des États-Unis. Nous avons également renforcé le contrôle à l'exportation de billes et de billots de cèdre vers les États-Unis.

Le budget—L'hon. Michael Wilson

Ainsi, les droits de douane américains n'ont pas amélioré la compétitivité de l'industrie américaine du bardeau. Ils ont eu pour principal effet d'accroître les coûts payés par les consommateurs américains.

Les contrôles à l'exportation des billes et billots ont protégé la situation concurrentielle de l'industrie canadienne, qui a pu revenir à des niveaux de production presque normaux. Ayant atteint notre but, nous pouvons maintenant la vigueur de notre réaction en la limitant aux restrictions à l'exportation de billes et de billots de cèdre.

J'annonce par conséquent que, pour tous les produits touchés par les mesures tarifaires, les droits de douane sont ramenés à partir de demain aux taux qui étaient en vigueur juste avant le 6 juin 1986. Cela rétablit la franchise de droits dont bénéficiaient les livres, les pièces d'ordinateur et les arbres de Noël.

Les restrictions à l'exportation de billes et de billots de cèdre, qui se sont révélées essentielles pour la protection de l'industrie canadienne du bardeau face aux droits tarifaires américains, resteront en place aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

L'industrie sidérurgique canadienne est confrontée à de graves problèmes concurrentiels à cause d'une capacité de production excédentaire à l'échelle mondiale. Pour l'aider à faire face à la situation, le gouvernement a décidé d'abolir à compter de demain le tarif de préférence général sur les importations de la plupart des produits d'acier au carbone et d'aciers spéciaux.

Je propose aussi un certain nombre de changements tarifaires divers, principalement pour donner suite à des demandes de modifications tarifaires présentées par l'industrie canadienne et pour nous acquitter des obligations contractées lors des négociations du Tokyo Round. L'une des mesures, que de nombreux députés ont demandés, est l'élimination des droits de douane sur les cliniques vétérinaires mobiles.

[Français]

L'ÉVITEMENT FISCAL

Je suis préoccupé par le rôle important joué par les opérations abusives d'évitement fiscal dans la diminution du produit de l'impôt des sociétés. Ces opérations nuisent à l'image d'intégrité de notre régime fiscal. Elles permettent à certaines sociétés—souvent importantes et rentables—de ne pas payer d'impôts directs.

[Traduction]

Le gouvernement a pris plusieurs mesures afin de lutter contre ces abus, ainsi que d'autres, en instaurant des règles spécifiques. Lorsque cela sera nécessaire, le gouvernement continuera d'agir de la sorte. En outre, afin d'assurer un régime fiscal plus juste et plus stable, je compte proposer des règles générales améliorées pour lutter contre les échappatoires dans le cadre de la réforme fiscale.

Les jugements rendus récemment par les tribunaux ont remis en question les dispositions de juste prix de la Loi sur la taxe d'accise. Ces décisions ont fait naître la possibilité d'une diminution appréciable de l'assiette de la taxe de vente. À la lumière de la jurisprudence, j'étudie les moyens de corriger la loi afin d'éviter cette érosion.